

Département des HAUTES-ALPES
COMMUNE
DE
LA SALLE LES ALPES

N° 16.02.03

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nous, Alain FARDELLA, Maire de la Commune

Vu le code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L 126-1 à L 126-3, R. 123-36 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de La Salle les Alpes approuvé le 15 décembre 2010, révisé le 11/04/2012 (révision simplifiée n°1), modifié le 18/05/2012 (modification n°1 corrigée le 15/10/2012) et mis à jour le 19 janvier 2016;

OBJET :
MISE A JOUR

PLAN LOCAL
D'URBANISME

Vu l'arrêté Préfectoral du 25 septembre 2015 portant approbation du tracé et établissement de servitudes d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres des liaisons aérosouterraines à deux circuits 63.000 volts l'Argentière-Briançon 2 et l'Argentière-Serre-Barbin (projet P3), sur le territoire des communes de Briançon, L'Argentière-la-Bessée, Le Monétier les Bains, La Salle les Alpes, Saint-Chaffrey, Saint-Martin de Queyrières, Villar Saint-Pancrace, dans le Département des Hautes-Alpes ;

ARRETE**Article 1**

Le Plan Local d'Urbanisme de LA SALLE LES ALPES est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, est ajouté en annexe du PLU l'arrêté Préfectoral n° 2015-272-2 du 25 septembre 2015 portant approbation du tracé et établissement de servitudes d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres des liaisons aérosouterraines à deux circuits 63.000 volts l'Argentière-Briançon 2 et l'Argentière-Serre-Barbin (projet P3), sur le territoire des communes de Briançon, L'Argentière-la-Bessée, Le Monétier les Bains, La Salle les Alpes, Saint-Chaffrey, Saint-Martin de Queyrières, Villar Saint-Pancrace, dans le Département des Hautes-Alpes ;

Article 2

Ces documents sont tenus à la disposition du public à la mairie. Ils sont également accessibles sur le site Internet de la Commune.

Article 3

Le présent arrêté ainsi que l'arrêté préfectoral susvisé seront affichés en mairie pendant un mois.

Article 4

M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA SALLE LES ALPES, le 1^{er} février 2016.



Christine Valla
Pour le Maire
et par Délégation

Christine VALLA
Adjoint au Maire